

Séance ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2023

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 3 avril 2023 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger et Marie-Pier Villeneuve et monsieur le conseiller, Robert Pellerin.

Sont absents : madame la conseillère, Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay et Jocelyn Guévremont.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2023-04-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-02

Adoption du procès-verbal des séances des 6 et 23 mars 2023

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 6 et 23 mars 2023. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2023

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2023.

2023-04-03

Demande de dérogation mineure - 139-141, rue des Chênes

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Estelle Gagnon;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser l'implantation du bâtiment principal situé au 139-141, rue des Chênes, qui se trouve à 7,07 mètres au lieu de 7,5 mètres de la ligne de lot arrière, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 139-141, rue des Chênes, présentée par madame Gagnon.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-04

Demande de dérogation mineure - 5, rue du Domaine

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Daniel Pausé;

ATTENDU que la demande a pour but de construire au 5, rue du Domaine, un garage détaché qui présente les aspects dérogatoires suivants :

- la superficie d'implantation projetée du garage est de 128,42 m², alors que la superficie d'implantation au sol maximale permise est de 94 mètres², ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;
- la hauteur projetée du garage (6,93 mètres) excède la hauteur de la maison (5,18 mètres), ce qui déroge à l'article 4.3.2.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 5, rue du Domaine, présentée par monsieur Pauzé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-05

Demande de permis PIIA enseigne - 234, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Khoi Ha Ngoc pour *Dentisterie Hanok/Lavaltrie*;

ATTENDU que le projet a pour but de modifier une enseigne murale, en façade du bâtiment situé au 234, rue Saint-Antoine Nord, ainsi qu'une enseigne sur poteau;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 234, rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-06

Adoption du second projet de règlement RRU2-60-2023

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-60-2023, en date du 3 avril 2023;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-60-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° RRU2-2012 aux fins de faciliter l'utilisation des bâtiments chevauchant deux zones*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-07

Adoption du règlement 326-2023

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 326-2023 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012, le Règlement concernant les nuisances n° 151-2011, le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 110-2008 ainsi que le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 208-2015 et plus spécifiquement de modifier le montant des amendes, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-08

Avis de motion - règlement 208-3-2023

Je, Francine Ranger, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et plus spécifiquement d'y assujettir les bâtiments qui présentent une valeur patrimoniale.

2023-04-09

Adoption du projet de règlement 208-3-2023

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 208-3-2023 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 208-2015 afin d'y assujettir les bâtiments qui présentent une valeur patrimoniale moyenne, forte ou supérieure, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-10

Demande de prolongation FIMEAU – réhabilitation de conduites sanitaires

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé à la Ville de Lavaltrie une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites sanitaires sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU que, selon un addenda à l'entente financière dans le cadre de ce programme, les travaux de réhabilitation de conduites sanitaires devaient se terminer au plus tard le 31 mars 2023;

ATTENDU qu'un contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites sanitaires sur la rue Notre-Dame a été octroyé, le 3 mai 2021, à AE Services et Technologies inc.;

ATTENDU que AE Services et Technologies inc. demande à la Ville de Lavaltrie une prolongation supplémentaire de l'échéancier desdits travaux, en raison des délais rencontrés par le sous-traitant en colmatage qui a dû composer avec l'annulation répétée, par le ministère des Transports, des permis d'entrave, et qui a été contraint d'entreprendre des travaux sur d'autres chantiers;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que la Ville demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), une prolongation de délai, afin que les travaux de réhabilitation de conduites sanitaires soient finalisés avant le 31 mai 2023;

Que la Ville de Lavaltrie accepte de prolonger l'échéancier des travaux, conditionnellement à l'acceptation du délai demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du FIMEAU.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-11

Municipalisation - Héritage du Roy - Phase 5 - rue René-Lippé

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'*Immobilier Apenimon inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation de la phase 5 du projet domiciliaire Héritage du Roy, soit le lot 6 558 391;

ATTENDU que les travaux de la phase 5 du projet domiciliaire Héritage du Roy permettant la municipalisation du lot 6 558 391 sont en majorité réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 280-2020 et de ses amendements, intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* sont en partie respectées;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 558 391 au cadastre officiel du Québec, sur lequel est implantée la rue René-Lippé;

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés Notaires inc.* de préparer le contrat d'acquisition de ces lots;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-12

Autorisation dépôt et signature - Aide financière au développement des collections de la bibliothèque 2023-2024

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de développement au programme des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2023-2024 auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Que le conseil municipal autorise madame Amélie Boutin, chef de division culture et patrimoine, à agir à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie dans ce dossier et qu'elle soit autorisée à effectuer cette demande ainsi qu'à signer les documents inhérents au dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-13

Adhésion - Villes amies des monarches

ATTENDU que le papillon monarche, avec l'ensemble des pollinisateurs, joue un rôle essentiel pour la biodiversité;

ATTENDU que la population de monarches a chuté de plus de 90 % dans les 20 dernières années;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite adhérer au mouvement *Villes amies des monarches* de la Fondation David Suzuki;

ATTENDU que la Ville souhaite soutenir le projet Ultra-Trail Monarque, un ultramarathon de 4 500 km, qui se déroulera d'août à novembre 2023, sur le trajet migratoire emprunté par les papillons monarches, du Québec au Mexique, en passant par les États-Unis, et ayant pour but une mobilisation citoyenne pour sensibiliser au déclin des pollinisateurs;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Francine Ranger

Que la Ville de Lavaltrie appuie monsieur Anthony Battah, originaire de la région de Lanaudière, dans le projet Ultra-Trail Monarque, en faisant la promotion de cette initiative et en invitant les citoyens à faire un don;

Que la Ville de Lavaltrie adhère au mouvement *Villes amies des monarches* et déploie, sur son territoire, les actions visant à sensibiliser la population au déclin des populations de monarches et à créer des habitats propices à l'espèce.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-14

Modification résolution 2023-02-24 - nouveaux membres - comité consultatif en environnement

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2023-02-24, nommé de nouveaux membres au sein du comité consultatif en environnement;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette résolution pour corriger les numéros de siège attribués à certains des nouveaux membres;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le tableau de nomination des nouveaux membres qui siègent au comité consultatif en environnement soit corrigé de la façon suivante:

SIÈGE	NOMINATION	FIN MANDAT
Numéro 7	Monsieur Jérémie Beaugard Secteur jeunesse	31 décembre 2023
Numéro 10	Monsieur Julien Moreau Secteur forestier	31 décembre 2024
Numéro 11	Monsieur Marc Piché Secteur entreprise	31 décembre 2023
Numéro 12	Monsieur André Saulnier Secteur agricole	31 décembre 2024

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-15

Adoption du programme d'aide financière aux entreprises

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le *Programme d'aide financière aux entreprises de la Ville de Lavaltrie*, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-16

Partenariat et autorisation de participation - Souper tournant D'Autray

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 450 \$ à titre de partenaire du Souper tournant D'Autray organisé par le Regroupement des gens d'affaires de

Lavaltrie, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Berthier-D'Autray ainsi que par la Chambre de commerce de Brandon;

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, à participer au Souper tournant MRC D'Autray, le 25 avril 2023 au Centre sportif et culturel de Brandon à Saint-Gabriel-de-Brandon, au coût de 70 \$ par personne plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville;

Que ces sommes soient imputées au poste budgétaire 02 621 50 970 - *Activités Développement économique.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-17

Contribution financière et autorisation de signature – étude d'opportunité - implantation d'un établissement hôtelier

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à une étude d'opportunité concernant l'implantation d'un établissement hôtelier sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a déposé des demandes d'aide financière dans le cadre de l'*Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme* de Tourisme Lanaudière ainsi qu'au *Programme d'aide à l'émergence de projets d'entreprises* de la MRC de D'Autray pour la réalisation de cette étude;

ATTENDU que ces demandes ont été acceptées par Tourisme Lanaudière et par le Comité d'investissement Commun de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que la Ville assumera la différence des coûts pour la réalisation de cette étude d'opportunité et qu'il convient de procéder à la signature d'ententes dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que la Ville s'engage à contribuer, à une hauteur de 8 709 \$, pour la réalisation d'une étude d'opportunité concernant l'implantation d'un établissement hôtelier sur son territoire et confirme la disponibilité des crédits budgétaires nécessaire à la réalisation de ce projet;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents inhérents au projet;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Tourisme Lanaudière et à la MRC de D'Autray.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2023-04-18

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 244-4-2023 - augmentation du fonds de roulement

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à une augmentation du fonds de roulement.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-04-19

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 275-2-2023

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux animaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-04-20

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 288-5-2023

Je, Francine Ranger, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-04-21

Appui - déclaration Habiter Lanaudière

ATTENDU les enjeux liés à l'habitation vécus dans l'ensemble des régions du Québec entraînant une crise du logement majeure;

ATTENDU que la région de Lanaudière connaît une croissance démographique au-dessus de la moyenne nationale et bénéficie d'un important solde migratoire positif;

ATTENDU que les projections démographiques, selon l'Institut de la statistique du Québec, prévoient une augmentation de 85 700 personnes d'ici 2041 dans la région;

ATTENDU que la région de Lanaudière se démarque par sa vitalité et sa qualité de vie;

ATTENDU que la volonté des décideurs lanaudois de rendre la région attractive, tant par ses milieux naturels que par ses milieux de vie de qualité;

ATTENDU que l'attractivité d'un territoire passe, entre autres, par sa capacité à loger de manière adéquate ses citoyens;

ATTENDU la grande préoccupation des élus lanaudois quant à la complexité des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

ATTENDU les enjeux liés à l'aménagement durable du territoire et l'incidence des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

ATTENDU que les municipalités, à titre de gouvernement de proximité, connaissent les enjeux liés à leur territoire et sont en mesure de proposer des réponses innovantes;

ATTENDU que les élus souhaitent développer leur territoire en fonction de la capacité des infrastructures disponibles et en respect des milieux de vie;

ATTENDU la complexité de soutenir le développement de logements abordables ou de logements sociaux et communautaires pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal appui le conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière, les élus lanaudois et les partenaires réunis dans le cadre du Forum lanaudois sur l'habitation 2022 et de convenir unanimement avec eux de ce qui suit:

- d'assumer un leadership mobilisateur dans le développement de solutions novatrices en termes d'habitation au bénéfice de la population de Lavaltrie et de la région de Lanaudière;
- de s'engager à évaluer plus largement les différents modèles d'habitations possibles, dans le respect des spécificités territoriales propres à Lavaltrie et à la région de Lanaudière;
- de collaborer avec les partenaires de la région afin de mettre de l'avant les défis liés au développement de logements sociaux et communautaires aux autres paliers de gouvernement et de demander au gouvernement du Québec de rendre les programmes de la SHQ plus accessibles et faciles d'utilisation sur le territoire de Lavaltrie et de la région de Lanaudière;
- de demander au gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le développement de logements abordables et de logements sociaux et communautaires pour l'ensemble du territoire lanaudois et d'offrir de l'accompagnement aux municipalités qui le désirent.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-22

Autorisation de signature - Amendement - Entente service aux sinistrés

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et la greffière, madame Marie-Josée Charron, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'amendement numéro 1 de l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, relativement à la prolongation de l'entente ainsi qu'à certaines modalités financières et administratives de l'entente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-23

Autorisation de participation - Colloque Espace Muni

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise madame la conseillère, Marie-Pier Villeneuve, à participer au Colloque Espace Muni, les 1^{er} et 2 juin 2023 à Brossard, au coût de 450 \$ plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-24

Autorisation de participation - rencontre de consultation - plan d'engagement vers la réussite

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, à participer à une rencontre de consultation pour le *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* du Centre de services scolaires des Samares, le 25 avril 2023 au Château Joliette;

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-25

Autorisation de participation - Rapport CERESO

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise madame la conseillère, Francine Ranger, à participer au lancement du rapport final de l'étude sur les impacts socioéconomiques des diffuseurs en arts de la scène de Réseau Scènes, le 12 avril 2023 au Théâtre Alphonse-Desjardins à Repentigny;

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-26

Soutien financier - Société canadienne du cancer

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 250 \$ à la Société canadienne du cancer en guise de contribution à leur campagne de financement 2023;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-27

Soutien financier - Regroupement Trappeurs et Trappeuses Québec

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 100 \$ au Regroupement Trappeurs et Trappeuses Québec, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-28

Adjudication de contrat - Travaux de réfection de l'église

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no 2022-12-01/AI - *Restauration de l'Église Saint-Antoine-de-Lavaltrie*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Briquetal Itée*, le contrat au coût de 3 073 281,75 \$, incluant les taxes;

Que la dépense relative aux travaux de restauration de l'Église Saint-Antoine-de-Lavaltrie, déduite de toute contribution ou subvention liée à ces travaux, soit imputée au règlement d'emprunt numéro 314-2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2023-04-29

Radiation de taxes 2023

ATTENDU que l'opération de réforme du cadastre effectuée sur le territoire de la Ville de Lavaltrie a généré de nouveaux lots;

ATTENDU que certains lots appartiennent à des propriétaires décédés;

ATTENDU qu'il serait inapproprié pour la Ville d'investir des sommes afin de régulariser la situation puisque certains de ces lots n'ont aucune valeur;

ATTENDU que pour des raisons d'efficacité administrative, il est nécessaire de procéder à la radiation des taxes dues sur certains lots;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil autorise la radiation des taxes suivantes:

Matricule	Année	Montant
1590 91 7427	2023	97.93 \$
1689 24 2828	2023	67.05 \$
1981 95 7915	2023	1.98 \$
1981 95 8706	2023	0.86 \$
1986 98 5862	2023	2.65 \$
2080 98 1078	2023	67.36 \$
2182 12 7367	2023	19.79 \$
2182 13 9904	2023	19.79 \$
2182 14 0296	2023	19.79 \$
2283 32 9506	2023	48.96 \$
2283 43 8027	2023	4.41 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1er jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2023-04-30

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 7 mars au 3 avril 2023 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 767 096,71 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2023-04-31

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 59.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 4^e jour du mois d'avril 2023.

Christian Goulet, maire